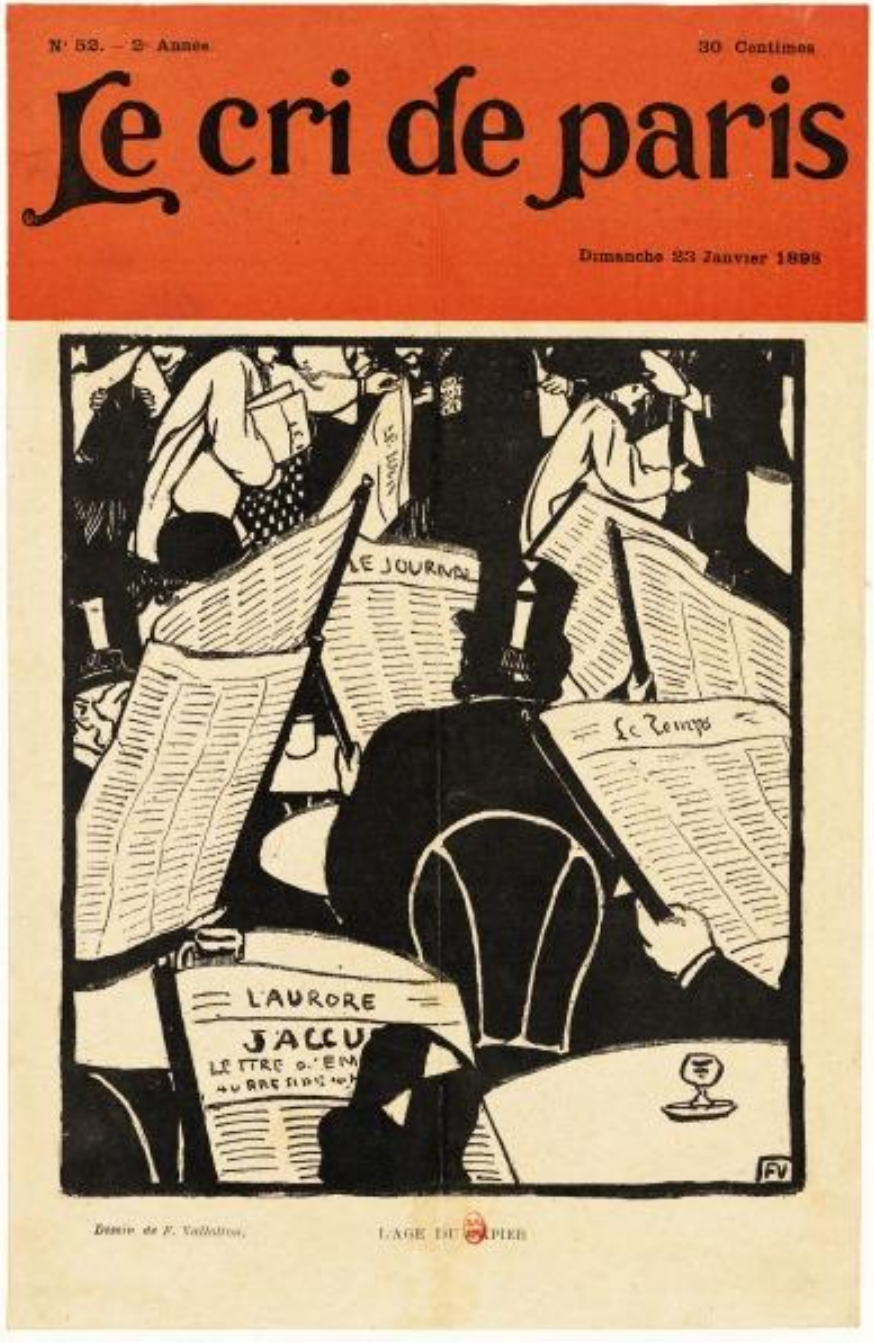

Félix VALLOTTON, « L'âge du papier »,
Le Cri de Paris, 23 janvier 1898.
Eau-forte
© Bibliothèque nationale de France

Quatrième Année. — N° 5,458

5 Centimes Le Numéro

LA JUSTICE

Mardi 25 Décembre 1894

Rédacteur en chef: G. CLEMENCEAU

LE TRAITRE

ÇA ET LA

L'AFFAIRE DREYFUS

ÉCHOS

CAUSERIE

L'AFFAIRE DREYFUS

Le traitre Dreyfus. — Le pourvoi en revision. — Dégradation militaire. — La famille du traitre.

La journée d'hier offrait un certain intérêt.

Qu'allait faire, qu'allait dire le capitaine Dreyfus, autant de questions qui préoccupaient l'opinion publique.

Il est très difficile d'obtenir des renseignements à la prison du Cherche-Midi. Cependant grâce à certaines indiscrétions nous avons pu nous procurer quelques renseignements intéressants.

Le traitre Dreyfus en rentrant samedi dans sa cellule ne semblait pas éprouver de grandes émotions.

Un peu pâle et abattu il s'efforçait de réagir, et de ne pas laisser voir sur son visage les émotions intérieures qui l'agitaient.

Après avoir diné légèrement, il fuma quelques cigarettes et se coucha vers dix heures.

La journée d'hier ne contient aucun événement remarquable. Il semble cependant que l'impassabilité de commande que s'impose le condamné ne tienne pas devant le jugement qui le frappe.

Il reste plongé dans de longues réflexions, et des mouvements nerveux l'agitent fréquemment.

Le capitaine Dreyfus a reçu, hier, vers trois heures, la visite de son avocat Me Demange. Il s'est entretenu longtemps avec lui de son pourvoi en revision.

On affirme qu'il est décidé à le signer.

La Justice, 25 décembre 1894.

© Bibliothèque nationale de France

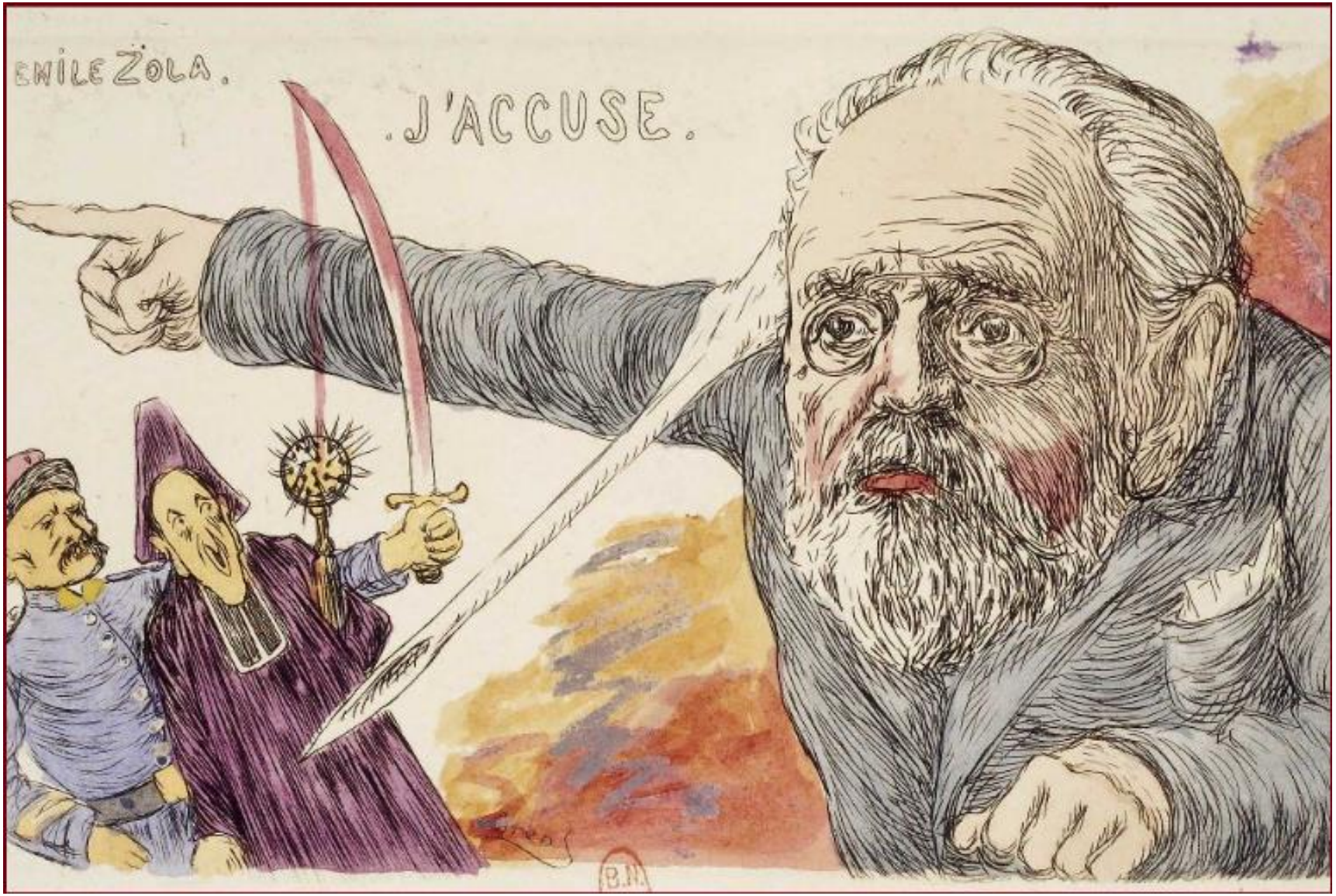

Charles DENIZARD dit Orens, *J'Accuse*, 1908 [Caricature dreyfusarde].
Dessin
© Bibliothèque nationale de France

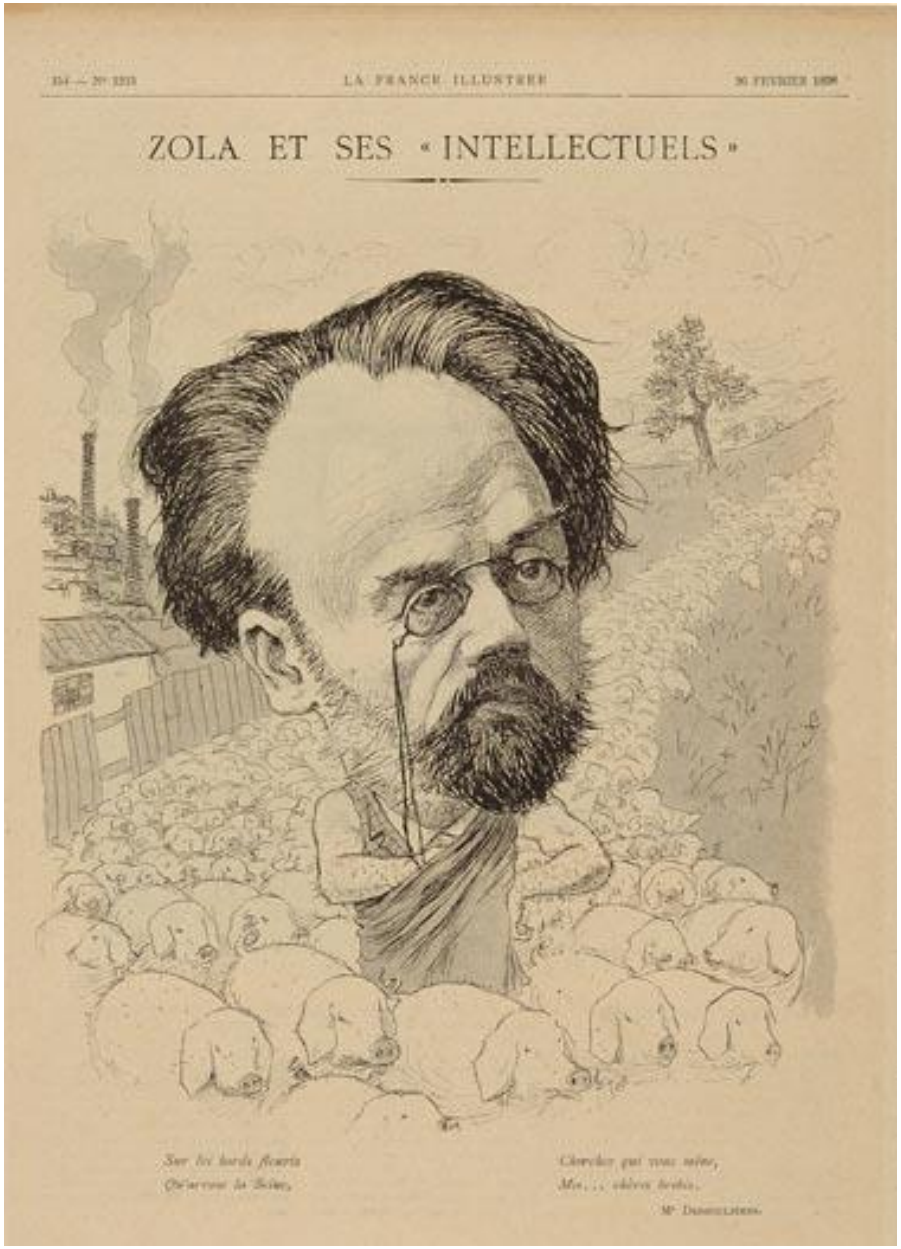

« Zola et ses « intellectuels », *La France illustrée*, 26 février 1898 [Caricature antidreyfusarde].

-Commentaire de la caricature sur le site : http://expositions.bnf.fr/zola/dreyfus/11.htm

-Se reporter aussi à *:*

- *http://expositions.bnf.fr/zola/portraits/cochon.htm*

- Doizy Guillaume, « Le porc dans la caricature politique (1870-1914) : une polysémie contradictoire ? », *Sociétés & Représentations*, 1/2009 (n° 27), p. 13-37, http://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2009-1-page-13.htm

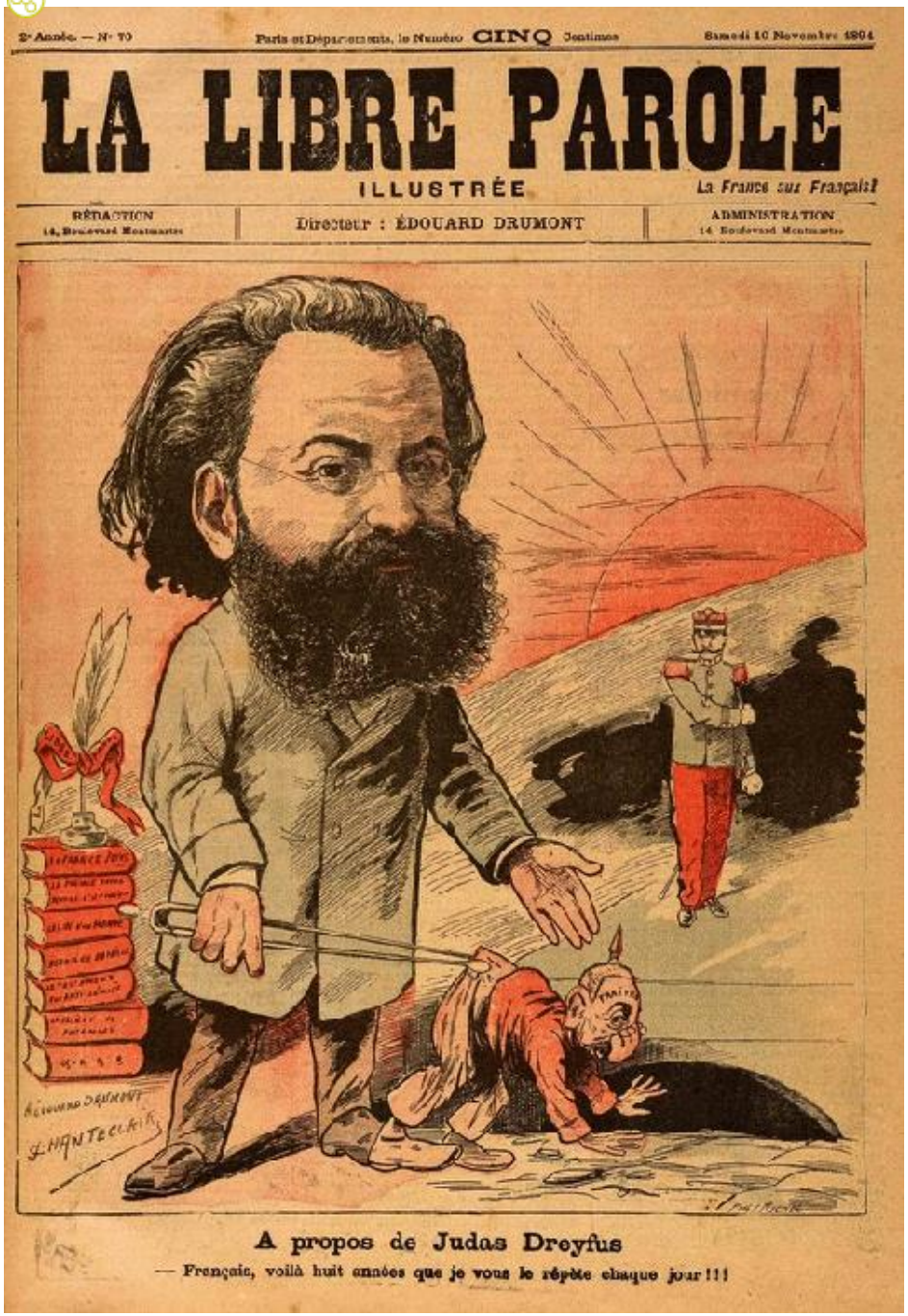

J.Chanteclair[1], « A propos de Judas Dreyfus », *La Libre Parole illustrée*, n°70, 10 novembre 1894.

[1]Pseudonyme de Lucien EMERY

-Se reporter à *:*
MATARD-BONUCCI Marie-Anne, « L'image, figure majeure du discours antisémite? », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, Année 2001, volume 72, n°1, pp. 27-40, http://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_2001_num_72_1_1410

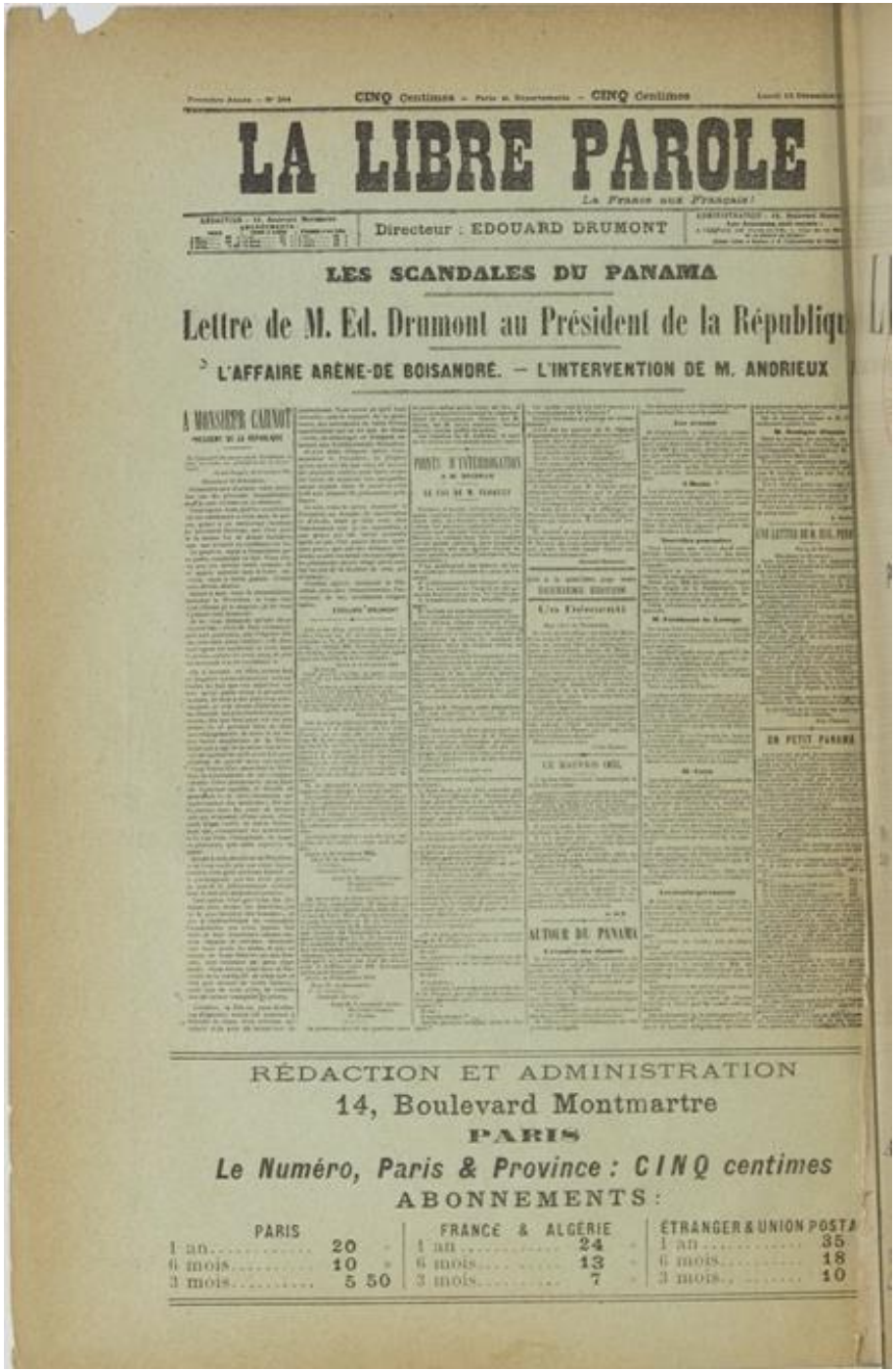

CINQ Centimes — Paris et Départements — CINQ Centimes

LA LIBRE PAROLE

La France aux Français!

Directeur : EDOUARD DRUMONT

LES SCANDALES DU PANAMA

Lettre de M. Ed. Drumont au Président de la Républiq

L'AFFAIRE ARÈNE-DE BOISANDRÉ. — L'INTERVENTION DE M. ANDRIEUX

A MONSIEUR CARNOT

PARTIE D'INTERROGATOIRE

DEUXIÈME EDITION

UN TÉMOIGNAGE

AUTOUR DU PANAMA

UN PETIT PANAMA

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

14, Boulevard Montmartre

PARIS

Le Numéro, Paris & Province : CINQ centimes

ABONNEMENTS :

PARIS		FRANCE & ALGÉRIE		ÉTRANGER & UNION POSTA	
1 an	20 »	1 an	24 »	1 an	35
6 mois	10 »	6 mois	13 »	6 mois	18
3 mois	5 50	3 mois	7 »	3 mois	10

Edouard DRUMONT, *Almanach de La Libre Parole pour 1893*, 19 décembre 1892.
© Bibliothèque nationale de France

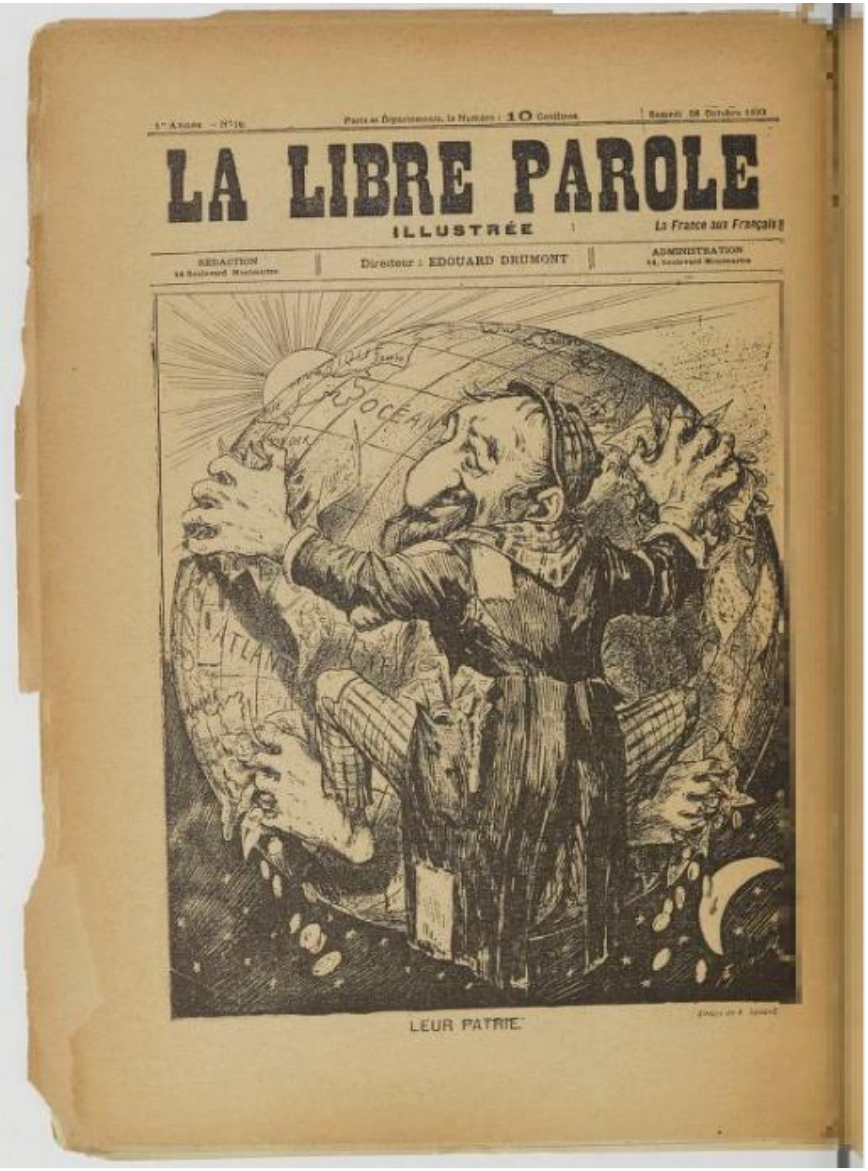

Edouard DRUMONT, « Leur patrie », La Libre Parole illustrée, *Almanach de La Libre Parole pour 1894*, 28 octobre 1893, p.7.
© Bibliothèque nationale de France

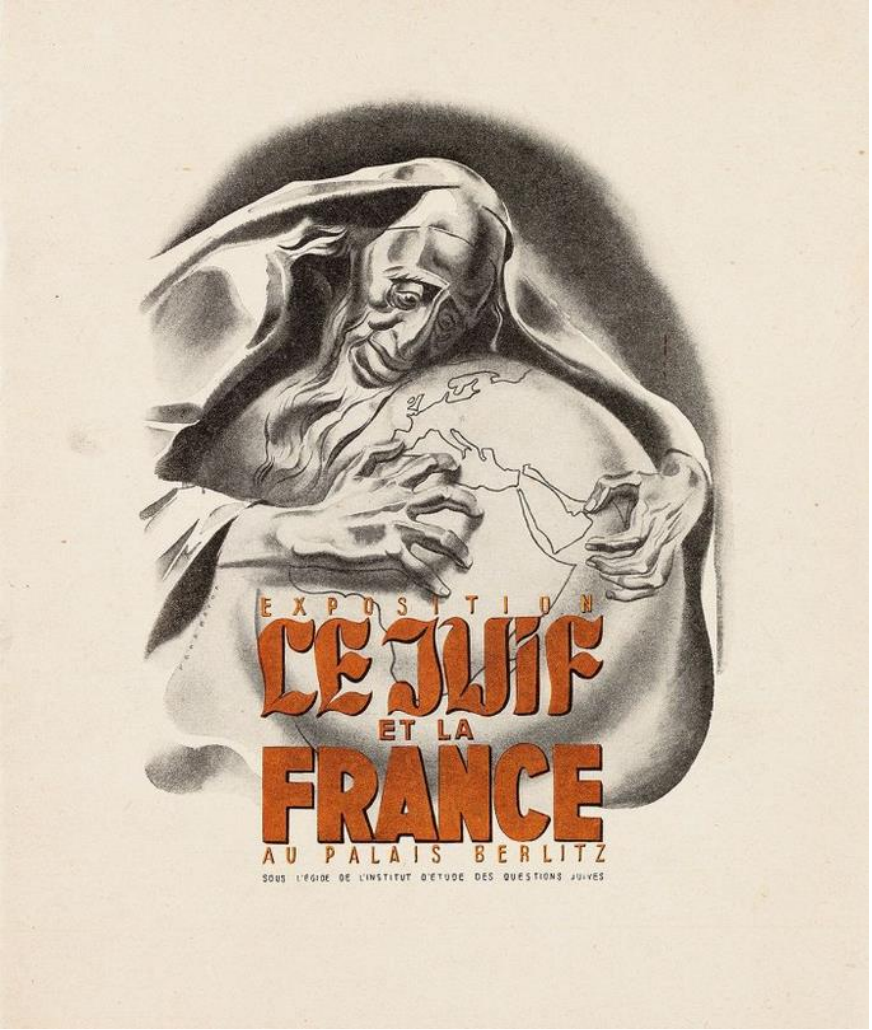

René PERON, « Le Juif et la France », septembre 1941.
Affiche générique de l'exposition *« Le Juif et la France »* organisée au palais Berlitz (5 septembre 1941-5 janvier 1942) –affiche éditée par l'Institut d'études des questions juives
Couverture du *Catalogue* de l'exposition
© Paris - Musée de l'Armée, Dist. RMN-Grand Palais / Christophe Chavan

-Se reporter à :
https://www.histoire-image.org/etudes/exposition-juif-france-paris

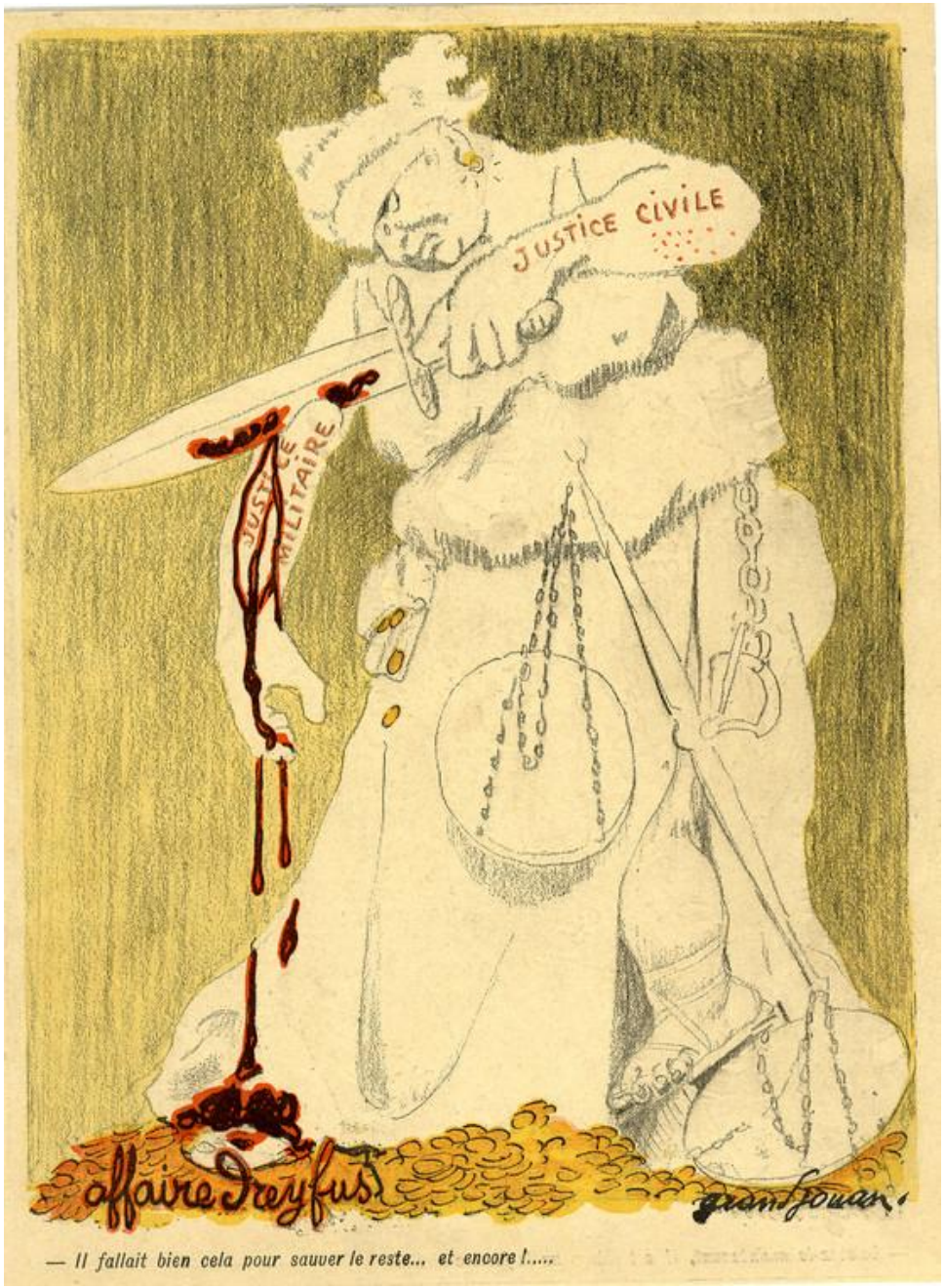

Jules GRANDJOUAN, « affaire dreyfus », 1906, Collection Musée de l'Histoire vivante – Montreuil.

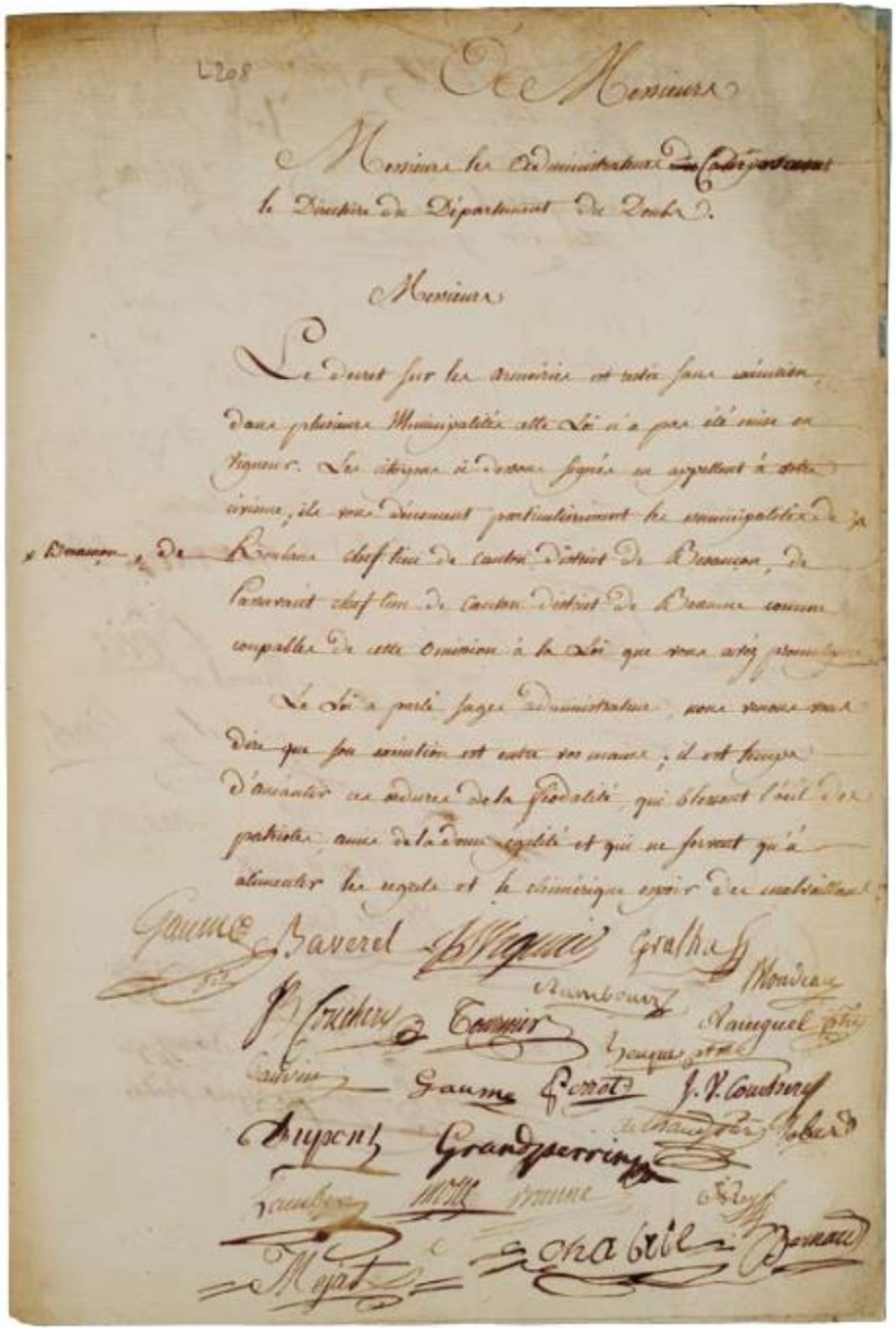

« Pétition réclamant l'application du décret d'abolition des armoiries 1793 », (AD (Doubs, L208), *La Révolution dans les archives comtoises* (Coord. Myriam COUR-DROUHARD, François-Xavier LAITHIER, Aubin LEROY), p.22.

« La pétition découle du principe de souveraineté populaire qui s'impose à la Révolution. Si les cahiers de doléances avaient été l'occasion d'accoutumer les Français à une expression politique collective, le droit de pétition est consacré par la Constitution de 1791. Il devient dès lors un moyen de pression des sans-culottes sur les assemblées et, plus largement, l'instrument d'une démocratie représentative accessible à tous, au-delà des limites de la citoyenneté. Par le décret du 19 juin 1790, l'Assemblée constituante avait aboli les armoiries ainsi que la noblesse héréditaire et ses titres, assimilant l'ensemble à des signes de féodalité. Après la chute de la monarchie, obligation est faite à tous, même aux villes, de détruire les blasons. »

(Source : *http://www.liane-franchecomte.fr/download.cgi?filename=accounts/mnesys_liane/datas/cms/La%20R%C3%A9volution%20dans%20les%20archives%20comtoises.pdf*).